

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
O.P.G.I DE TINDOUF

N° : DG/2026

TINDOUF LE :

A

Monsieur : SEBBANE HELAL
LE GERANT DE L'ENTREPRISE SEBBANE HELAL
OULED KHELIFA COMMUNE DE DJAAFRA WILAYA DE BORDJ BOUARRERIDJ.

MISE EN DEMEURE N°02 (Avant Résiliation)

PROJET : LOT (GB-01) Réalisation des : 32/80/250/400/500 Logements Publics Locatifs Individuel Duplexe Programme 2024 2ème Tranche Type F3 En Tout Corps D'état TCE+VRD dans La Commune de Tindouf , Wilaya de Tindouf.

- Vu le marché N° : 48/2025 du : 25/09/2025.
- Vu l'ordre de service de démarrage des Travaux N° : 46/2025 en date du : 28/09/2025.
- Vu le retard considérable dans les travaux.
- Vu la Cadence très faible des Travaux.
- Vu le manque de la main d'œuvre et l'absence de l'approvisionnement du chantier.
- Vu les lettres du BET déposé le : 13/11/2025 et le : 02/12/2025.
- Vu la Mise en demeure N° (01) publié dans les journaux nationaux (**الشعب**) en date du : 11/01/2026 et (El Moudjahid) en date du : 13/01/2026.

L'entreprise SEBBANE HELAL, domicilié à l'adresse suivante Ouled Khelifa Commune de Djaafra Wilaya de Bordj bouarreridj, Titulaire du Marche N° : 48/2025 du : 25/09/2025 Portant la Réalisation des : 32/80/250/400/500 Logements Publics Locatifs Individuel Duplexe Programme 2024 2ème Tranche Type F3 En Tout Corps D'état TCE+VRD dans La Commune de Tindouf , Wilaya de Tindouf, est **MISE EN DEMEURE N°02 (Avant Résiliation)** pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels et de rattraper le retard considérable dans les travaux.

Un délai de huit (08) Jours lui est accordé à partir de la parution de cette mise en demeure dans les quotidiens nationaux.

Faute de quoi, les mesures prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées.

LE DIRECTEUR GENERAL